

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Jun 2025

Version abrégée

CONFLIT : Mésentente ou désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime, même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Un conflit peut se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE: «Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.» (LIP, art 13)

INTIMIDATION: «Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostracir»

Nos enjeux prioritaires

- 1) Réduire les manifestations de violence verbale, physique ou d'intimidation (y compris le rejet) en lien avec les différences (visibles ou invisibles incluant les propos racistes).
- 2) Sensibiliser les élèves à la bonne utilisation des canaux de communication numériques (Ex : Teams, Messenger...).
- 3) Réduire les manifestations de violence verbale, physique ou d'intimidation dans l'autobus.

Voici quelques mesures de prévention à notre école:

- Modélisation des comportements attendus.
- Sensibilisation des élèves sur l'intimidation et la violence, explication des différents rôles dans ces situations par la visite de l'agent communautaire dans tous les niveaux scolaires.
- Ateliers dans les classes sur les habiletés sociales animés par les TES.
- Présence des TES sur la cour de récréation et ajout d'une TES aux dîners.
- Mise en place du comité « soutien aux comportements positifs ».

Modalités pour déclarer un évènement d'intimidation ou de violence

Élèves : 1- Boîte à signalements

2- Parler avec un adulte de l'école.

3- Écrire un courriel

Parents :

1- Discutez avec votre enfant de la situation pour évaluer s'il s'agit bien d'une situation d'intimidation.

2- Vous pouvez signaler une situation :

-Par courriel :

-Par téléphone 514-380-8899 : numéro de poste selon le niveau de votre enfant :

(préscolaire : 6681, 1er cycle : 5022, 2e cycle 5024, 3e cycle 5021)

-En personne

Personnel de l'école :

Par courriel ou une rencontre avec une TES ou un membre de la direction.



Des mesures sont prévues pour assurer la **confidentialité** tout au long du processus.